

UQTR



Université du Québec
à Trois-Rivières
Savoir. Surprendre.

Département de chiropratique

PROGRAMME D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES EXCLUSIF EN SANTÉ

Le doctorat en chiropratique de l'Université du Québec à Trois-Rivières est le seul programme à l'intérieur du système universitaire québécois qui donne ouverture à la profession chiropratique.

www.uqtr.ca/chiropratique



QU'EST CE QUE LA CHIROPRATIQUE ?

La chiropratique est une approche naturelle qui s'inscrit parfaitement au cœur des préoccupations grandissantes des Québécois en matière de santé et de qualité de vie.

Le mot CHIROPRATIQUE vient du grec kheir, signifiant « mains » et praktikos, signifiant « faire » ou « exercer ».

La chiropratique est une discipline de la santé qui mise sur la capacité inhérente du corps humain à se maintenir en santé et à se guérir sans médicaments ni chirurgie. Elle met l'accent sur la relation entre la structure (principalement la colonne vertébrale) et la fonction telle que coordonnée par le système nerveux.

L'approche chiropratique est à la fois préventive et curative, c'est-à-dire qu'elle a pour objectif non seulement d'apporter du soulagement, mais aussi d'éviter de développer des symptômes ou de la douleur liés à un mauvais fonctionnement de la colonne vertébrale ou des autres articulations. Pour y parvenir, le chiropraticien utilisera principalement des ajustements chiropratiques, une forme spécialisée de manipulations articulaires, tant périphériques que vertébrales.



DÉPARTEMENT DE CHIROPRATIQUE

UQTR

Pavillon Chiropratique, local 2602 CH
3351 Boul. des Forges, C.P. 500
Trois-Rivières QC G9A 5H7
Téléphone : 819-376-5011 poste 4483
Télécopieur : 819-376-5204

chiropratique@uqtr.ca

www.uqtr.ca/chiropratique

Notre mission est de former des docteurs en chiropratique selon les plus hauts standards académiques et professionnels et développer la recherche connexe à la discipline.

AGRÉMENT DU PROGRAMME

Le programme de doctorat de premier cycle en chiropratique est agréé par la Fédération Chiropratique Canadienne.

www.chirofed.ca

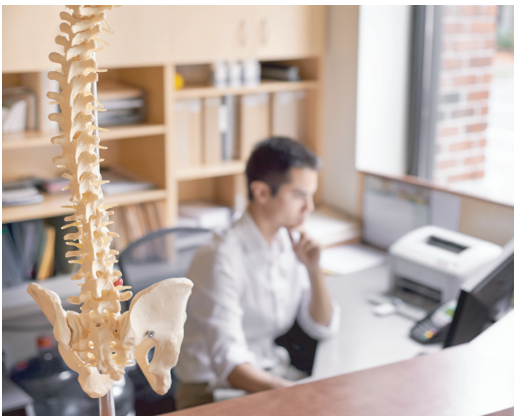


ADMISSION AU PROGRAMME

Le candidat doit avoir obtenu son diplôme d'études collégiales (DEC) ou une formation universitaire, ainsi qu'avoir réussi les cours préalables collégiaux en biologie, chimie, mathématique et physique ou leur équivalent. Les demandes d'admission doivent être reçues avant le 1er mars en vue d'une admission pour le mois de septembre suivant. Une visite d'observation en clinique privée est obligatoire et l'attestation à cet effet doit être soumise au plus tard le 15 mars.

La première étape de sélection est effectuée sur la base de l'excellence du dossier scolaire (50 points) et sur le résultat des évaluations des caractéristiques personnelles lors de l'examen CASPer (25 points). À la suite de ce classement, les 105 meilleurs candidats, toutes catégories confondues (collégial ou universitaire avec ou sans grade) seront convoqués pour une entrevue individuelle portant sur les caractéristiques personnelles du candidat et sur son choix de déposer une demande d'admission au programme. Un résultat global pour le dossier d'admission est ensuite établi (Dossier scolaire : 50% ; Entrevue : 25% ; Examen CASPer : 25%).

Le programme de chiropratique accueille chaque année 47 étudiants dont un maximum de cinq places pour les candidats résidant hors Québec. Le programme est d'une durée de 5 ans à temps complet et débute toujours à la session d'automne. Il y a également une session d'été obligatoire entre la quatrième et la cinquième année du programme.



www.uqtr.ca/chiropratique

VIE ÉTUDIANTE

Faire partie du programme de Doctorat en chiropratique, c'est être membre d'une grande famille où la vie étudiante regorge d'activités pour tous les goûts. Pour faciliter l'intégration des nouveaux arrivants au programme, un système de parrainage entre les étudiants des différentes années a été établi.

Lors de votre parcours en chiropratique, vous aurez la chance de vous impliquer dans de nombreux comités, dont l'Association des étudiants au Doctorat en chiropratique (AEDC) et d'autres comités ayant comme mandat le développement de la chiropratique, le financement et la planification d'activités spéciales (sports, loisirs, journal étudiant, conférences, sorties, etc.).



PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Pour obtenir un permis d'exercice de la chiropratique, il est obligatoire de réussir les examens professionnels nationaux ainsi qu'un examen provincial de déontologie, en plus de l'obtention du diplôme de doctorat de premier cycle en chiropratique.

Les candidats intéressés à pratiquer à l'étranger sont responsables de vérifier les exigences du milieu de pratique de leur choix.